

**ARRETE N° 01/2016**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
à Madame Arlène BOURGUIGNON, 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENTE  
de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 5211-2, L 5211-9 et L 2122-18 ;

**Vu** la délibération n°34/2014 du 14 avril 2014 fixant à neuf (9) le nombre de Vice-Président ;

**Vu** le procès-verbal de la séance publique du conseil de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais du 22 avril 2014, au cours de laquelle ont été élus les Vice-Présidents du Conseil ;

**Considérant** que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la C.C.O.G que le Président soit aidé dans l'accomplissement de ses fonctions ;

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à la 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pour empêchement du Président du mardi 29 mars au mercredi 30 mars 2016 inclus ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Arlène BOURGUIGNON, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, supplée le Président pour empêchement du mardi 29 mars au mercredi 30 mars 2016 inclus ;

**Article 2** : Durant cet empêchement, Mme Arlène BOURGUIGNON, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- Administration générale,
- Finances et fiscalité,
- Achat, marchés publics,
- Ressources humaines.

**Article 3** : Délégation est donnée à Mme Arlène BOURGUIGNON à l'effet de signer au nom du Président tous les actes, arrêtés, décisions, conventions, engagements et liquidations comptables afférents aux fonctions définies aux articles 1 et 2,

**Article 4** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables après transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Mana, le jeudi 24 mars 2016

**Le Président de la CCOG**

**Léon BÉRTRAND**

Notifié à l'intéressé : le 29/03/2016  
Le 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Arlène BOURGUIGNON  
Reçu au contrôle de légalité le : 25 MAR. 2016

